



Berlin, le 13 octobre 2025

## Développement de la coopération avec la société civile des pays du Partenariat oriental et de la Russie

Lancé en 2014, le « Programme de développement de la coopération avec la société civile des pays du Partenariat oriental et de la Russie » vient en aide à la société civile pour qu'elle joue son rôle d'acteur majeur du développement de la démocratie et soutienne les processus de transformation continus dans les pays visés par le programme. Afin de promouvoir la liberté, la sécurité et la prospérité dans les pays de notre voisinage – et, ce faisant, dans l'UE et en Allemagne également –, le gouvernement fédéral subventionne à travers ce programme des mesures destinées à **établir ou développer des structures permanentes de coopération au niveau de la société civile entre actrices et acteurs non étatiques démocratiques d'Allemagne et des pays du Partenariat oriental (Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, République de Moldova et Ukraine) ou de Russie. L'enjeu est la coopération et une répartition équitable des tâches entre les partenaires des projets en Allemagne et dans les pays du programme concernés.** Cela englobe tout l'éventail des projets culturels et éducatifs (notamment médias, sciences, éducation – formation professionnelle comprise –, culture, langues, sport et travail de jeunesse).

Alors que la guerre d'agression russe menée en violation du droit international contre l'Ukraine en est à sa quatrième année et que les espaces ne cessent de se réduire pour **les actrices et acteurs de la société civile ainsi que leurs structures**, leur apporter un soutien reste déterminant dans tous les pays visés par le programme. Au vu de ces développements, notre **intérêt principal, pour le cycle 2026 du Partenariat oriental et de la Russie**, reste (1) **la consolidation des réseaux de la société civile dans le contexte de l'intégration et de la coopération européennes ; (2) le soutien à une information indépendante, neutre et inclusive, ainsi qu'aux structures de la société civile – y compris dans leur exil provisoire –** afin de renforcer la résilience dans un contexte de répression autoritaire et de campagnes de désinformation, et (3) **l'accroissement de la participation politique et sociale des groupes marginalisés et vulnérables**, notamment des femmes, des minorités ethniques et religieuses, des groupes persécutés politiquement, des personnes handicapées, des jeunes, des personnes LGBTQI et des populations rurales.

À travers ces mesures, nous voulons renforcer dans leur travail la société civile des pays du Partenariat oriental mais aussi la société civile démocratique de Russie et du Bélarus et accroître la résilience vis-à-vis de la désinformation dans la société. Les échanges, les actions culturelles incitant au débat sur les valeurs communes et les droits humains ainsi que les projets de formation universitaire, professionnelle et sociopolitique pour les jeunes peuvent inciter un plus grand nombre de personnes à s'engager sur le plan social.

- I. **Tous les projets doivent poursuivre au moins l'un des objectifs généraux suivants :**
  1. **Renforcer le pluralisme et la résilience en vue d'appuyer la diversité des opinions et des médias et de lutter contre la désinformation.**

L'idée du pluralisme est un élément clé constitutif des démocraties modernes. La légitimité de ces dernières réside avant tout dans la reconnaissance et le respect de la diversité des opinions, des intérêts et des objectifs au sein de la société.

Les projets soutenus dans le cadre du programme pour le Partenariat oriental et la Russie promeuvent l'établissement et le développement de la diversité de l'information, des opinions et des médias, qui combattent la désinformation et accroissent la résilience. Seront pris en considération en priorité les projets pouvant contribuer à la résilience des sociétés contre les informations non fiables ou fausses, grâce au renforcement et à la qualification des actrices et acteurs médiatiques, ainsi qu'à un meilleur accès à des offres médiatiques (locales) pluralistes et de qualité. Les projets doivent en outre permettre aux journalistes et aux professionnels des médias en exil provisoire de continuer à exercer le métier qui est le leur jusqu'à ce qu'un retour dans leur pays d'origine soit possible.

**2. Encourager le débat de valeurs et le respect des droits humains en vue d'approfondir la compréhension mutuelle.**

Ce sont avant tout les projets d'échange et les projets culturels qui peuvent être subventionnés au titre de cet objectif. Les mesures de rencontre doivent permettre d'échanger sur les valeurs fondamentales comme le respect des droits humains, la légalité de l'action administrative, l'indépendance de la justice, le droit de la personne à la vie et au libre épanouissement ainsi que le principe de la décision majoritaire. La défense commune de ces valeurs favorise également la compréhension mutuelle au sein de la région du Partenariat oriental et de la Russie et permet de sensibiliser l'Allemagne à ces pays.

Sont éligibles les mesures destinées à transmettre et à renforcer ces fondamentaux dans le cadre d'échanges au sein de la société civile ou d'actions culturelles et qui contribuent à la création de réseaux dans la société civile des pays partenaires. Un soutien est également accordé aux initiatives destinées à donner en Allemagne une visibilité aux identités autonomes des pays du Partenariat oriental.

**3. Créer des perspectives d'avenir et amorcer la transformation démocratique en vue de consolider les démocraties, de combattre la corruption, d'œuvrer à un rapprochement avec l'UE et, dans le même temps, de créer des possibilités d'éducation individuelles.**

Peuvent être subventionnées dans le cadre de cet objectif les initiatives visant à renforcer les aspirations démocratiques afin d'offrir à tous des perspectives d'avenir sûres au sein de la société. En Ukraine en particulier, notre priorité consiste à soutenir les processus de transformation ainsi qu'à préserver et rétablir les structures de la société civile détruites par la guerre d'agression russe. De plus, nous soutenons spécifiquement les projets tenant compte de la perspective d'adhésion de l'Ukraine, de la République de Moldova et de la Géorgie à l'UE. Sont par ailleurs éligibles les actions universitaires, professionnelles et sociopolitiques de formation et de perfectionnement qui incitent un plus grand nombre de personnes à s'engager sur le plan social et qui permettent la participation politique et sociale.

**4. Appuyer le dialogue et le rapprochement ; mesures visant à créer la confiance dans la perspective de surmonter les conflits régionaux.**

Sont éligibles les mesures de prévention et de gestion des crises utilisant des instruments du domaine culturel et éducatif dans les conflits régionaux non résolus et qui posent ainsi les jalons d'une future entente. Pour l'année 2025, cet objectif s'adresse en particulier aux pays du Caucase du Sud (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie) et à la République de Moldova. En outre, dans le contexte de la guerre d'agression russe, des citoyennes et citoyens ukrainiens, russes et biélorussiens, entre autres, ont quitté leur pays et se sont installés dans d'autres pays du Partenariat oriental parce qu'ils subissaient des menaces et des répressions en raison de leurs convictions. Les projets visant à rapprocher ces personnes de la société (civile) de leur nouvelle patrie peuvent également être subventionnés.

**II. Pour l'année 2026, la priorité sera accordée aux projets abordant l'un des objectifs prioritaires suivants :**

**(1) Intégration européenne** : l'objectif est le renforcement des réseaux de la société civile dans le contexte de l'intégration et de la coopération européennes, notamment dans les pays en voie d'adhésion à l'UE, à savoir l'**Ukraine**, la **République de Moldova** et la **Géorgie**, mais aussi en **Arménie**.

**(2)** Le soutien à une **information indépendante**, neutre et inclusive ainsi qu'aux structures de la société civile doit renforcer la **résilience** dans un contexte de répression autoritaire et de campagnes de désinformation, notamment par la professionnalisation, la sensibilisation et la mise en réseau de journalistes, de professionnels des médias et d'actrices et acteurs de la société civile ainsi que d'avocats défenseurs des droits humains – y compris dans leur exil provisoire.

**(3)** Les projets qui accroissent la **participation** politique et **sociale** des groupes marginalisés et vulnérables ont un impact sur la société tout entière. Il s'agit de projets encourageant les femmes, les minorités ethniques et religieuses, les groupes persécutés politiquement, les personnes handicapées, les jeunes, les personnes LGBTQI et les populations rurales.

**Conditions formelles (pour de plus amples informations, veuillez consulter la FAQ) :**

Les projets de coopération avec la société civile peuvent être subventionnés s'ils sont réalisés **en Allemagne, en Arménie, en Azerbaïdjan, au Bélarus, en Géorgie, en République de Moldova, en Ukraine ou en Russie** et si au moins deux organismes sont associés (l'un d'eux provenant d'Allemagne et au moins l'un d'eux provenant d'un des pays visés). Une participation à titre complémentaire d'organisations partenaires de **France** et/ou de **Pologne** est expressément soutenue, dans le cadre de la coopération au niveau du Triangle de Weimar. Il est également possible de mener des projets avec des organisations partenaires se trouvant en exil provisoire.

**Seuls les projets de la société civile peuvent être subventionnés**, c'est-à-dire les projets conçus par des actrices et acteurs en dehors du domaine d'action de l'État et du monde économique.

Les fonds octroyés sont des fonds de projet, ce qui signifie qu'ils répondent au principe de l'annualité budgétaire. Les projets devraient donc, en principe, **s'achever** dans le courant de l'année 2026, c'est-à-dire **le 31 décembre 2026 au plus tard**. Le ministère fédéral des Affaires étrangères peut autoriser les projets dépassant l'année uniquement dans des cas exceptionnels motivés.

Le montant minimal de subvention est de 50 000 euros ; aucun montant maximal de subvention n'est fixé. Les esquisses de projet (en allemand ou en anglais) peuvent être soumises **du 13 octobre au 7 novembre 2025, uniquement** sur le site

<http://oepr.diplo.de>

Vous trouverez sur ce site d'autres [informations et instructions](#) concernant la soumission des esquisses de projet. Les modifications ultérieures d'esquisses de projet déjà soumises et les envois hors délai ne sont pas admis.

Les bénéficiaires sont tenus en principe de présenter des déclarations d'affectation et rapports de projet conformes. L'Office fédéral des Affaires étrangères et le ministère fédéral des Affaires étrangères s'appuient sur ces documents afin de contrôler l'utilisation correcte

des fonds et la bonne fin des projets et du programme dans son ensemble. Vous trouverez plus d'informations dans les [conditions annexes générales et spécifiques, dans la rubrique « Downloads »](#), ainsi que dans le cadre de la décision relative à votre demande.

**Pour toute question, veuillez d'abord consulter la FAQ.** Si vous n'y trouvez pas de réponse, l'équipe en charge du programme à l'Office fédéral des Affaires étrangères se tient à votre disposition. Veuillez envoyer un courriel à l'adresse [oepr@bfaa.bund.de](mailto:oepr@bfaa.bund.de) ou, pour des questions sur un contenu précis, à l'une des personnes en charge du programme au sein du ministère fédéral des Affaires étrangères :

M. Fabien Ness : +49 (0)30 1817 1376 / [601-1@diplo.de](mailto:601-1@diplo.de) (Biélorus, Russie, Ukraine)

M<sup>me</sup> Mariette Pfister : +49 (0)30 1817 7975 / [601-6@diplo.de](mailto:601-6@diplo.de) (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, République de Moldova)

M. Daniel Demele : +49 (0)30 18 4730 14 101/ [daniel.demele@diplo.de](mailto:daniel.demele@diplo.de)

En cas de **problèmes techniques** d'utilisation du site <http://oepr.diplo.de>, veuillez vous adresser directement à M<sup>me</sup> Julia Meltke (tél. : +49 (0)30 18 4730 14125 ; courriel : [bf-f-pf-1-17@auswaertiges-amt.de](mailto:bf-f-pf-1-17@auswaertiges-amt.de)).